



## Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 02 mars 2020

---

Le recours au 49.3 relève de notre constitution. Il est légal certes. Il a déjà été utilisé par tous les Gouvernements ou presque, certes. Pour autant, est-ce suffisant pour admettre son application sans broncher ? Le 49.3 est-il justifié en toutes circonstances ? Je ne le crois pas.

Cette réforme des retraites est la plus lourde remise en cause de notre modèle social depuis des décennies. Elle va donc s'appliquer sans que les Français représentés par leurs Députés, n'aient leur mot à dire. Un projet de loi qui engage à ce point la vie de tout un peuple, méritait mieux qu'un triste spectacle et une discussion avortée.

En tant que membre de la Commission Spéciale sur les retraites, j'ai participé activement à l'essentiel des 115 heures de débats au Parlement, nuit et jour.

Je n'ai pas fait dans l'obstruction. Ça n'est pas ma conception de la démocratie. Mon Groupe n'a pas déposé plus d'amendements que le groupe En Marche. Je voulais le débat. Je voulais des réponses à de nombreuses questions que soulève ce projet de loi. Et malgré mes dizaines d'interpellations du Ministre, je n'ai eu en retour que des hésitations, de la confusion et souvent des silences. Le débat n'a pas eu lieu et on sait désormais que le Gouvernement entend s'en passer.

Cette réalité m'inquiète pour les jeunes générations qui ne pourront pas savoir le sort qui leur est réservé. J'ai porté la parole des personnels médicaux qui ne bénéficieront plus de départs anticipés comme avant. J'ai porté la parole des agriculteurs, des commerçants et des artisans aux retraites ridicules. Celle des fonctionnaires et particulièrement des enseignants. Mais aussi celle des avocats, des salariés aux métiers pénibles et de tant d'hommes et de femmes dont les dernières années d'existence dépendent de ce texte.

Je me suis battu pour que la lumière soit faite sur les « trous » de ce projet de loi, ses imprécisions et ses non-dits. Je rentre en Ardèche en ayant le sentiment d'être privé des réponses auxquels tous ces Français avaient pourtant droit. À cette frustration s'ajoute une grande inquiétude quant à notre démocratie. Elle est une fois de plus malmenée par ce recours au 49.3 et rien ne serait pire qu'un débat qui se poursuivrait dans la rue.